



## **VÉRIFICATION DE L'INSCRIPTION PRÉLIMINAIRE PAR LE PRÉSIDENT NATIONAL**

Les athlètes qui ont complété leur inscription préliminaire peuvent modifier leur compétition de qualification et leur total de qualification (entry total) mais seulement si ce changement est fait avant que le Président national vérifie et soumet ce total auprès du Secrétariat du IWF Maîtres. Après que l'inscription de l'athlète a été vérifiée et soumise au Secrétariat du IWF Maîtres, l'athlète ne peut plus faire de modifications à leur total de qualification.

Afin de fournir aux membres une façon efficace de déterminer quel total parmi les compétitions de qualification variées de la CMWFHC utiliser (déjà publié, tels que les championnats provinciaux Maîtres, les championnats panaméricains ou canadiens Maîtres de l'an passé, les championnats mondiaux Maîtres de l'an passé), le Président national va vérifier et soumettre les données préliminaires des athlètes tous les lundis en avril (1,8,15,22,29) commençant à 12:01 am. De cette façon, l'athlète peut sélectionner le meilleur temps pour s'inscrire dans le système préliminaire.

Par exemple, si vous complétez votre inscription préliminaire le vendredi 5 avril, et le Président national vérifie et soumet votre inscription le lundi 8 avril, vous êtes tenus à ce total de qualification.

SVP dirigez vos questions ou inquiétudes au Président national.

M Gomes  
Pour le Bureau du Président national